

L'hon. M. HOWE: L'argent dont nous parlons en ce moment est de l'argent que le Dominion doit effectivement.

M. WALSH: Mais le gouvernement fournit de l'argent et tout ce dont je parlais ce matin, qui représente de l'argent fourni aux chemins de fer Nationaux du Canada sur lequel nous payons l'intérêt, même si nous effaçons le montant que nous avons payé.

L'hon. M. HOWE: Vous ne pouvez effacer des obligations du gouvernement fédéral à moins que vous ne les liquidiez.

M. WALSH: Nous les avons effacées en tant qu'il s'agit des chemins de fer. Quel montant avez-vous effacé l'an dernier?

L'hon. M. HOWE: Nous avons effacé environ un million et demi de dollars d'argent fictif.

M. WALSH: Eh bien, des montants fictifs.

L'hon. M. HOWE: Mais nous n'avons rien ajouté à la dette nationale l'an dernier non plus.

M. WALSH: Non, mais tout cela est représenté par des espèces.

L'hon. M. HOWE: Nous avons tout simplement effacé certains chiffres que nous avons dans les livres.

M. WALSH: Mais il s'agissait d'argent qui avait été dépensé, n'est-ce pas?

L'hon. M. HOWE: Non.

M. WALSH: A une certaine époque?

L'hon. M. HOWE: Non. Il s'agissait d'intérêt couru sur de l'argent perdu. C'est ce que cela constituait.

M. WALSH: De l'intérêt couru sur des avances—des prêts?

L'hon. M. HOWE: De l'argent perdu. Il ne fut pas avancé, il fut perdu. A tout événement, je voudrais inscrire cela au compte rendu afin que les contribuables désolés y trouvent quelque encouragement.

L'hon. M. STEWART: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question et de lui demander d'expliquer cette déclaration quelque peu. Tel que je m'en souviens, aux premiers temps de l'étatisation des chemins de fer Nationaux du Canada, les déficits furent avancés et inscrits au budget des dépenses. Tout l'argent fut prélevé directement aux fins de solder ces déficits. Puis, tel que je m'en souviens, l'on apporta une modification à la Loi, probablement vers 1923 ou 1924.

L'hon. M. HOWE: Aux premiers temps l'argent fut avancé à titre d'avance portant intérêt.

L'hon. M. STEWART: Oui. C'est le Dominion du Canada qui avança l'argent aux chemins de fer.

L'hon. M. HOWE: Oui.

L'hon. M. STEWART: Pour les fins des chemins de fer.

L'hon. M. HOWE: Oui.

L'hon. M. STEWART: Et puis, ainsi que je m'en souviens, vers 1923 ou 1924, une loi modificatrice fut adoptée qui autorisait les chemins de fer à négocier des emprunts dont le Canada se portait garant.

L'hon. M. HOWE: Vous voulez dire pour fins d'immobilisation?

L'hon. M. STEWART: Oui, pour fins d'immobilisation.

L'hon. M. HOWE: Oui, pour fins d'immobilisation.

L'hon. M. STEWART: Or, parallèlement à la déclaration qu'a faite le ministre concernant la réduction de la dette au cours des années qu'il mentionna, et dont nous n'avons pas souvent entendu parler, il serait intéressant d'avoir un état indiquant jusqu'à concurrence de quelle somme...